



Le 4 juin 2019

Objet : déclaration grève iprof

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie

SNUipp-FSU 74

10 rue Guillaume Fichet

74000 Annecy

snu74@snuipp.fr

tel : 04 50 45 22 43



Fédération
Syndicale Unitaire

Notre organisation syndicale s'étonne des divers courriers reçus ces derniers jours dans iprof à propos des déclarations de grève :

1- Vos services se basent sur les déclarations SMA afin de savoir comment retirer le 30ème pour participation à une grève. Comme évoqué en CAPD, cette démarche est illégale (**LOI n° 2008-790 du 20 août 2008** instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire). Nous appelons dès lors nos collègues à saisir le tribunal administratif.

2- Vos services demandent aux collègues de déclarer leur participation ou non à deux grèves datant du printemps 2018. Le texte concernant ce sujet mentionne un « délai raisonnable » pour effectuer cette démarche. Or notre organisation syndicale estime que le délai d'une année n'est pas un délai raisonnable.

En raison de ces deux aspects, nous vous demandons de cesser cette procédure.

Nous vous remercions pour l'attention accordée à nos remarques ainsi que pour vos réponses.

Nous vous prions de croire, Mme la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie, en notre engagement pour le Service Public d'Éducation.

Pour le SNUipp-FSU 74, les co-secrétaires départementaux
Martin Anceume et Tuulikki Grépillat